



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

126^e séance tenue le 24 août 2009 à 17 h

Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Denise Laferrière, présidente, conseillère, district de Hull (n^o 8)
M. Simon Racine, vice-président, conseiller, district de Limbour (n^o 9)
M. Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n^o 11)
M. François Lacerte-Gagnon, citoyen
M. Félix Meunier, citoyen
M^{me} Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne
M^{me} Lyne Rouillard, citoyenne
M. Nick Xenos, citoyen

Ressources-internes

M. Daniel Faubert, chef de division de la planification du territoire
M. Louis Chabot, responsable de la planification et de l'environnement
M^{me} Marie-Claude Martel, dir. du Serv. de l'urbanisme et du développement durable
M. Éric Boutet, dir. adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Réjean Martineau, chef de division - Habitation et développement urbain
M^{me} Manon Bélanger, chargée de projets à la planification
M. Carol Hébert, responsable de la Section du transport
M^{me} Caroline Jean, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull

Autre

M. Patrice Martin, conseiller, district de Wright-Parc-de-la-Montagne (n^o 5)

ABSENCES :

Membre

M. Jean-Marc Purenne, citoyen

Ressource-interne

M. Marco Brodeur, responsable à la réglementation, par intérim

Ressource externe

M. Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Approuver un programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Gatineau

On présente une brève mise en contexte en rappelant, entre autres, que le 5 mai dernier, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2009-460, le projet de règlement numéro 500-9-2009 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'établir le programme particulier d'urbanisme du centre-ville.

On mentionne également que conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, ont été expliqués lors d'une assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2009 et que plusieurs requêtes et commentaires ont été déposés lors de cette assemblée publique.

On explique que ces requêtes ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le Service de l'urbanisme et du développement durable en vue d'évaluer la pertinence de modifier le programme particulier d'urbanisme du centre-ville.

De plus, on mentionne qu'un rapport intitulé : « Analyse des requêtes déposées dans le cadre de la consultation publique du 4 juin 2009 – Programme particulier d'urbanisme du centre-ville » présente les recommandations du Service à l'égard de chacune des requêtes formulées lors de cette consultation.

Enfin, chacune des requêtes qui impliquent une modification au PPU font l'objet d'une présentation et d'une recommandation.

R-CCU-2009-08-24 / 181

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement numéro 500-9-2009 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'établir le programme particulier d'urbanisme du centre-ville, conformément à l'analyse des requêtes présentée dans le rapport intitulé : « Analyse des requêtes déposées dans le cadre de la consultation publique du 4 juin 2009 – Programme particulier d'urbanisme du centre-ville ».

ADOPTÉE

3. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 45.